



## REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 15 juillet 2015

### POUR AFFICHAGE

L'an deux mille quinze, le quinze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIERRES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

#### **Etaient présents :**

**Liste « Vivre à PIERRES » :** Daniel MORIN, Anne-Marie GALLAS, Jean Louis GALA, Michel CRETON, Clotilde PERCHERON, Philippe BUTEAU, Michèle CHERAMY, Christophe PETIT, Martine DORÉ, Nicolas LESOUDIER, Richard GAILLARD, Frédérique MARTIN, Christophe PETIOT, Sophie MAROUFI.

#### **Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :**

Anne-Laure CUSSONNEAU, Virginie CANTRAINNE, Gérard CRASSIN

#### **Absents excusés :**

Patrick TESTE, pouvoir donné à Daniel MORIN  
Carine ROUX, pouvoir donné à Clotilde PERCHERON  
Jean-Marc BODESCOT, pouvoir donné à Frédérique MARTIN  
Caroline RÉMONT, Hélène CAYUELA, Maryline RENARD

---

#### **I/ Election du secrétaire de séance.**

Frédérique MARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **II/ Approbation du procès-verbal du 19 mai 2015**

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 19 mai 2015 qui n'avait pu être approuvé le 25 juin 2015 faute de communication dans les délais du document correspondant (PV joint en annexe).

Clotilde PERCHERON formule une observation.

Le procès-verbal du 19 mai 2015 est approuvé à la majorité (19 voix pour, abstention d'Anne-Laure CUSSONNEAU).

#### **III/ Approbation du procès-verbal du 25 juin 2015**

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 25 juin 2015 (PV joint en annexe). Le procès-verbal du 19 mai 2015 est approuvé à l'unanimité (20 voix pour).

#### **IV/ Avenant de transfert au contrat de délégation de service public pour la gestion du crématorium et du site cinéraire.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la signature, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, du contrat de délégation pour l'exploitation du crématorium de PIERRES entre Monsieur Daniel MORIN, représentant la commune et Monsieur Yves MORIN, gérant de la SARL ACF MORIN.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la saisine par la SARL ACF Morin de la commune en vue de l'organisation du transfert de la DSP. Monsieur le Maire rappelle qu'en l'état actuel du droit un tel avenant est possible dans la mesure où l'économie initiale du contrat est préservée.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission de délégation de service public pour la délégation de l'exploitation du crématorium en date 16 juin 2015 à 14 h 00.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la réunion prochaine de la commission DSP en vue de l'étude du projet d'avenant de transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité (20 voix pour), de retenir la candidature présentée par la société OGF en vue du transfert au contrat de délégation de service public pour la gestion du crématorium et du site cinéraire.

#### **V/ Travaux – Urbanisme**

##### **A/ Choix du Maître d'œuvre pour les travaux de sécurité de la traversée de Pierres (Rue Albert Gautier et rue René et Jean Lefèvre – RD 983).**

Monsieur le Maire présente le résultat du M.A.P.A. pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurité de la traversée de Pierres et rappelle que l'avis d'appel public à la concurrence a été mis sur le site de l'association des Maires 28, sur le site internet de la Mairie et affiché en Mairie le 31 Mars 2015.

Monsieur le Maire rappelle le montant estimatif des travaux qui s'élève à 300 000 € HT et la mission confiée qui est une mission "Témoin" : AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR, complétée d'une mission "Etude préalable / Esquisse". Les études jusqu'à l'AVP seront réalisées en 2015, les travaux seront réalisés en 2 ou trois tranches à partir de 2016.

La date et heure de remise des plis était le 23 Avril 2015 à 12 h 00.

Les membres de la Commission « Travaux – Urbanisme » se sont réunis le même jour à 14 h 00 pour effectuer l'ouverture des plis :

6 plis ont été reçus :

- Atelier F. GARNIER/LUSITANO INGENIERIE
- DIF CONCEPTION/AGENCE GILSON
- FEUILLE A FEUILLE
- SCE
- EN PERSPECTIVE
- ESSENCE DU JARDIN/EURL EMPEREUR Yannick

L'analyse des candidatures a été effectuée le 11 Mai 2015 à 18 h 30 par les membres de la Commission « Travaux – Urbanisme » afin de sélectionner 4 candidats admis à présenter une offre parmi les 6 candidatures reçues.

Monsieur le Maire rappelle les critères de sélection des 4 candidatures :

- Conformité du dossier de candidature par rapport à l'annonce (DC1, DC2, attestation de visite sur place...)
- Capacité et moyens des candidats (diplômes et expérience)
- Qualité des références proposées (projets similaires et adaptés aux problématiques de la collectivité).

Selon les critères énoncés, les membres de la Commission « Travaux » ont décidé de retenir les 4 candidats suivants :

**ATELIER F. GARNIER/LUSITANO INGENIERIE**  
**CABINET FEUILLE A FEUILLE**  
**EN PERPECTIVE**  
**ESSENCE DU JARDIN/EURL EMPEREUR YANNICK.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'audition de ces candidats a été réalisée le 23 Juin 2015.

Monsieur le Maire rappelle les critères d'attribution du marché suite à l'admission des 4 candidats :

- Valeur technique 60 %
- Prix 40 %

Selon le règlement de consultation, les 4 candidats ont présenté une offre contenant les éléments suivants :

- une méthodologie (approche, premières intuitions, organisation de l'équipe, concertation, ...),
- un calendrier prévisionnel,
- une proposition d'honoraires faisant apparaître le détail par phase et par membre de l'équipe.

Monsieur le Maire rappelle la problématique de la traversée de Pierres à chaque candidat. Chaque candidat dispose d'une heure pour présenter son offre.

Les membres de la Commission « Travaux » se sont à nouveau réunis le 6 Juillet 2015 à 19 h 00 pour retenir le maître d'œuvre dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés.

Le tableau ci-dessous reprend l'offre des 4 candidats :

| <b>BUREAU D'ETUDES</b>                         | <b>Critère<br/>Valeur<br/>Technique</b> | <b>Critère<br/>Prix</b> | <b>TOTAL</b>     |
|--|---|-------------------------|------------------|
| Atelier F. Garnier/<br>LUSITANO Ingenierie     | 60/60                                   | 21 600 €<br>34.72/40    | <b>94.72/100</b> |
| FEUILLE A FEUILLE                              | 60/60                                   | 21 500 €<br>34.88/40    | <b>94.88/100</b> |
| EN PERPECTIVE<br>URBANISME ET<br>ENVIRONNEMENT | 50/60                                   | 21 600 €<br>34.72/40    | <b>84.72/100</b> |
| ESSENCE DU JARDIN/<br>EMPEREUR Yannick         | 53/60                                   | 18 750 €<br>40/40       | <b>93/100</b>    |

Les membres de la Commission « Travaux – Urbanisme » à la majorité proposent de retenir l'offre du Bureau d'Etudes FEUILLE A FEUILLE qui aura été jugée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés (94.88/100).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité (20 voix pour) :

- de retenir l'offre du Bureau d'Etudes FEUILLE A FEUILLE
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

### **B/ Acquisition d'un bien rue du Bilouis par voie de préemption.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le 1<sup>er</sup> Juillet 2015 une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente d'un terrain situé rue du Bilouis cadastré Section AD 112 d'une superficie totale de 1002 m<sup>2</sup> appartenant à M. TOUPENSE Jean-Claude, au prix de 1 500 €.

Compte-tenu de la situation de cette parcelle et de l'intérêt que celle-ci présente pour la Commune de Pierres, puisqu'elle est contigüe à la parcelle cadastrée AD 113 appartenant à la commune et qu'aucun accès n'est possible pour accéder à cette parcelle, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir ce bien par voie de préemption.

Il rappelle qu'une délibération pour l'institution d'un droit de préemption urbain sur le territoire communal (ensemble des zones U et zones d'urbanisation future AU) a été approuvée le 29 Novembre 2007.

Ce dossier a reçu l'accord des membres de la Commission « Travaux – Urbanisme » lors de sa réunion du 6 Juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (20 voix pour) :

- de préempter le terrain rue du Bilouis cadastré AD112
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **C/ Fourniture et pose de rideaux occultant dans le préau de l'école maternelle.**

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres de l'assemblée délibérante le devis de Sellerie Concept pour la fourniture et la pose de rideaux occultant dans le préau de l'école maternelle pour un montant de 3 250.00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (19 voix pour, Clotilde PERCHERON ne prenant pas part au vote) :

- approuvent le devis de l'entreprise Sellerie Concept d'un montant de 3 250,00 € HT,
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **VI/ Remises gracieuses partielles, facture de régularisation eau et assainissement 2014.**

Monsieur le Maire soumet à approbation du Conseil Municipal la constitution d'une commission ad hoc en matière d'eau et d'assainissement. Le rôle de cette commission est d'examiner les demandes de remises gracieuses formulées par les usagers du service d'eau avant délibération du Conseil Municipal. Cette commission, qui est présidée par Monsieur le Maire comporte 6 membres issus de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (20 voix pour) :

- Approuvent la constitution d'une commission Ad hoc en matière d'eau et d'assainissement

- Désignent Anne-Marie GALLAS, Jean Louis GALA, Michel CRETON, Martine DORÉ, Richard GAILLARD et Gérard CRASSIN en qualité de membres, Monsieur le Maire en qualité de président.

## **VII/ Refonte du site internet de la mairie**

Monsieur le Maire donne la parole à Christophe PETIT qui présente aux membres de l'assemblée délibérante les devis reçus dans le cadre de la consultation pour la réalisation d'un nouveau site internet communal.

Les critères retenus pour la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse étaient les suivants :

- Fonctionnalités du site (40 %)
- Le prix forfaitaire (30 %)
- Charte graphique et page d'accueil (20 %)
- Méthodologie, équipes, planning et références (10 %)

Deux offres ont été reçues, non compris la prestation de reprises des données :

Alter Natif (8 825 €HT / 10 590 € TTC)  
Cybios informatique (3 100 € HT / 3 720 € TTC)

Christophe PETIT donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission « Communication » en date du 23 juin 2015.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (20 voix pour)

- approuvent le devis de l'entreprise Cybios informatique
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **VIII/ Devis de la « Ligue d'Improvisation de Chartres Professionnelle » pour l'organisation d'un match d'improvisation théâtrale.**

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA qui soumet à approbation des membres de l'assemblée délibérante le devis de la Ligue d'Improvisation de Chartres Professionnelle l'organisation d'un match d'improvisation théâtrale d'un montant de 900 € TTC.

Ce match se déroulera le 9 octobre 2015 salle Maurice Leblond.

Jean-Louis GALA propose de fixer le tarif du billet d'entrée à 8 € et d'accorder la gratuité aux personnes de moins de 16 ans.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité (20 voix pour)

- approuvent le devis de l'entreprise Ligue d'Improvisation de Chartres de 900,00 €,
- fixent le tarif à 8 € et accordent la gratuité aux spectateurs de agés de moins de 16ans,
- autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **IX/ Demande de subvention exceptionnelle par la section photo du CCLER**

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA qui demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande, formulée par la section photo du CCLER, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 €. Jean-Louis GALA informe les membres de l'assemblée délibérante que cette subvention est destinée à financer une infrastructure fixe d'observation pour la prise de vue d'oiseaux.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité décident d'accorder une subvention exceptionnelle à la section photo du CCLER d'un montant de 300 €.

**X/ Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.**

Approbation du devis de l'entreprise EIFFAGE pour enrobés rue du Clos de Marolles pour un montant de 1482.60 € HT.

3 devis ont été reçus :

- Entreprise EIFFAGE : 1 482.60 € HT
- Entreprise TOUZET : 2 776.50 € HT
- Entreprise LEROY Benoît : 2 593.80 € HT

Approbation du devis de l'entreprise EIFFAGE pour changement tampon EU (allée de Saint-Piat) et mise à niveau bouche à clés (rue des Oiseaux suite aux travaux d'enrobés) pour un montant de 850.00 € HT.